



→ Communiqué de presse

Mardi 2 août 2011

Un dispositif pour aider les futurs enseignants français-breton **Inscriptions ouvertes pour Skoazell - rentrée 2011**

La Région Bretagne a mis en place le dispositif Skoazell pour aider individuellement les étudiants préparant les masters d'enseignement bilingue français-breton : une aide de 5 000 € leur est allouée pour chacune de leurs deux années de master. Les étudiants qui bénéficient de cette aide s'engagent à enseigner le breton pendant 5 ans minimum.

Le dispositif Skoazell, qu'est ce c'est ?

C'est une aide **individuelle à la formation de 5 000 € par an**, allouée aux étudiants de master 1 et 2 'enseignement bilingue'.

L'objectif du dispositif est de former un nombre conséquent de personnes qui seront en capacité d'enseigner la langue bretonne dans le système scolaire, de la maternelle à l'université. C'est tout l'enjeu de la transmission de la langue bretonne qui en dépend, l'enseignement bilingue étant le maillon indispensable et prioritaire à ce passage de connaissances.



© Phovoir

Il s'agit également de présenter un nombre suffisant de candidats aux postes d'enseignement pour permettre la poursuite du **développement des trois filières d'enseignement bilingue** (public, privé et Diwan).

En 2009, 31 aides Skoazell ont été accordées et 40 en 2010. Un nombre que la Région souhaite voir progresser en 2011 !

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif s'adresse à tous ceux qui ont une licence, le projet professionnel de devenir enseignant bilingue français-breton et sont inscrits en master 1 ou 2 dans l'un des centres de formation suivants :

- Rennes 2 (département de breton) ;
- L'IUFM-UBO de Saint-Brieuc ;
- Le centre Kelenn de Quimper (Diwan);
- L'IFSEC Bretagne de Brest.

A noter que les enseignants en congé formation ne peuvent en bénéficier. Le dispositif KSDS¹ leur est par contre ouvert.

¹ Celui-ci s'adresse aussi bien aux enseignants monolingues qui ont obtenu un congé individuel de formation (CIF) pour devenir enseignants bilingues qu'à ceux qui se dirigent vers une reconversion professionnelle. Pour bénéficier de cette aide, deux conditions sont requises : posséder une licence qui permettra de s'inscrire en Master 1, ou toute autre équivalence permettant de passer les concours de l'enseignement bilingue, et être inscrit dans une formation intensive en langue bretonne dans l'un des 6 centres agréés existants.

Pour une formation de 6 mois, le montant de la bourse KSDS s'élève à 3 000 € au total quand les départements participent au dispositif, à 2 500 € quand la Région intervient seule.

Quels engagements faut-il prendre pour être retenu ?



© Guillaume Team

Les étudiants aidés financièrement par le dispositif Skoazell s'engagent à suivre la totalité de la formation master (30 à 32 heures par semaine) mais aussi à se présenter (au moins deux fois en cas d'échec) au concours de professeur des écoles bilingue ou professeur des lycées et collèges bilingue.

Ils acceptent également d'enseigner pendant 5 ans dans une classe bilingue français-breton.

Si ces engagements ne sont pas respectés, les bénéficiaires devront rembourser les sommes qui leur ont été versées.

Comment être sélectionné pour le dispositif Skoazell ?

Les candidats sont sélectionnés par un jury composé de représentants de la Région, du Rectorat et des différents centres de formation (Diwan, public, privé). Leur aisance linguistique, leurs motivations et leur projet professionnel sont évalués au cours de cet entretien. Pour nombre d'entre eux, l'essentiel est de rester enseigner en Bretagne, la région qui les a vus naître et dont ils parlent la langue.

La dernière session d'audition aura lieu le **29 août** 2011 au Conseil régional de Bretagne.

La date limite de dépôt des dossiers est le 22 août.

La première liste définitive des bénéficiaires sera connue mi-juillet et avant le début de la formation pour la seconde. Les candidats retenus recevront alors une convention d'engagement à signer.

Comment retirer un dossier ?

La lettre d'engagement est à télécharger sur le site Internet de la Région Bretagne : www.bretagne.fr rubrique « langues de Bretagne », « Vous êtes... 'Etudiant' ».